

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Nomexy

SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 12 février 2021

Date d'affichage : 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Martine BOULLIAT, maire.

Présents : BARGAS Xavier, BEGIN Denis, BOULANGER Fanny, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, CUNY Anthony, DUSSAULX Daniel, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, KLINGER Séverine, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, SAUVEGET André, STOTE Daniel, THOMASSETTE Francine

Représentés : CAMARA Nfaly par BEGIN Denis, LAVALLEE Sylviane par THOMASSETTE Francine

Secrétaire : Madame KLINGER Séverine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_01 - Compte administratif du budget général

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	18	18	0	0	1

Sous la présidence de Monsieur Daniel DUSSAULX, 1er Adjoint,

Madame Martine BOULLIAT, Maire, s'étant retirée au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte administratif du budget (annexe 1)

2021_02 - Compte de gestion du budget général

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021_03 - Budget général : Affectation du résultat

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	811 855.04 €
un déficit d'investissement à reporter au 001 de	84 134.98 €

Constatant un besoin en financement de la section d'investissement de 26 594.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R 002	720 126.06 €
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement	
Compte 1068	110 728.98 €

2021_04 - Compte administratif du budget forêts

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	18	18	0	0	1

Sous la présidence de Monsieur Daniel DUSSAULX, 1er Adjoint

Madame Martine BOULLIAT, Maire, s'étant retirée au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte administratif du budget forêts (annexe 2)

2021_05 - Compte de gestion du budget forêts

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget forêts de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2021_06 - Budget forêts : Affectation du résultat

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 13 694.05 €
un déficit d'investissement à reporter au 001 de 2 641,54 €

Constatant un besoin en financement de la section d'investissement de 1680.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R 002 de 9366.51 €
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement
Compte 1068 de 4321.54 €

2021_07 - Programme de réhabilitation du gymnase

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Le programme de réhabilitation s'inscrit dans une logique de maîtrise de l'énergie et de confort pour les usagers.

Il s'articule autour de trois axes : une réduction des consommations énergétiques, une accessibilité de l'équipement pour tous et une réhabilitation générale des équipements

La commune s'est appuyée sur les compétences de l'ALEC pour étudier le volet énergétique. Les préconisations d'intervention ont été ainsi proposées en s'appuyant sur une étude thermique.

La commune a également mobilisé les services mutualisés de la Communauté d'Agglomération, pour étudier plus finement les postes de dépenses liées aux consommations énergétiques et à l'accessibilité.

Le coût du programme est estimé à 1 025 630 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le programme de réhabilitation du gymnase et son plan de financement,

DIT qu'une enveloppe budgétaire sera inscrite au budget 2021,

AUTORISE Madame la Maire à engager les procédures auprès de la préfecture et les procédures de marchés et signer les actes relatifs à cette affaire avant le vote du budget,

DEMANDE le concours financier de la DETR, DSIL, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, la Communauté d'agglomération d'Epinal et de tout organisme susceptible d'aider à la réalisation de ce projet.

2021_08 - Réhabilitation de la mairie

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

La couverture de la Mairie n'assure plus son rôle. Il en résulte plusieurs fuites dans les locaux.

Les premières estimations pour remplacer la toiture sont de 80000 € HT

Madame la Maire demande au conseil de pouvoir engager les procédures de marchés avant le vote du budget et de solliciter les organismes susceptibles de soutenir cette opération de réhabilitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le programme de réhabilitation de la Mairie

DIT qu'une enveloppe budgétaire sera inscrite au budget 2021

AUTORISE Madame la Maire à engager les procédures auprès de la préfecture et les procédures de marchés et signer les actes relatifs à cette affaire avant le vote du budget

DEMANDE le concours financier du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible d'aider à la réalisation de ce projet.

2021_09 - Convention Xdemat

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Depuis 3 ans, la commune de Nomexy dématématise l'envoi de ses différents actes à l'aide d'une plateforme dédiée.

Cette prestation fait l'objet d'une convention avec la Société Publique Locale SPL-XDEMAT qu'il convient de renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE Madame la maire à signer la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématématisation.

2021_10 - Remboursement de parts sociales

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Pour bénéficier d'un prêt en 2002 en vue d'aménager le centre-ville, la commune a du prendre 10 parts sociales pour un montant de 200 €.

Cette prise de participation auprès de la caisse d'épargne n'a plus lieu d'être puisque le prêt est remboursé depuis 2017.

Pour bénéficier d'un prêt en 2002 en vue d'aménager le centre-ville, la commune a du prendre 10 parts sociales pour un montant de 200 €.

Cette prise de participation auprès de la caisse d'épargne n'a plus lieu d'être puisque le prêt est remboursé depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DEMANDER le rachat des parts sociales sur un mode ordinaire

2021_11 - Convention avec le centre de gestion portant sur le dispositif de signalement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	17	0	2	0

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- d'une équipe d'experts ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé ; dans le respect de la réglementation RGPD.

Madame la Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

CONVENTIONNE avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Madame La Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

2021_12 - Remboursement sinistre

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	19	19	0	0	0

Pour donner suite à un accident survenu le 11 février, il convient de remplacer un panneau de signalisation endommagé rue de l'Estrey

Au regard du faible montant du sinistre, la responsable du sinistre préfère rembourser directement les dégâts sans déclaration à l'assurance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre à la conductrice responsable du sinistre, correspondant au montant du sinistre .

Questions diverses

Jean-Michel COMBEAU informe que la commune s'est positionnée auprès du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) pour l'installation d'une borne de charge de véhicules électriques sur la commune étant entendu que les frais de d'investissement seront supportés par le SDEV et les frais de maintenance par la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15

Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits

La maire,